

Le 18 septembre 2024 à 9h00,  
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

**Etaient présents** : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Pierre Laroche), Didier Monceau (pouvoir de Thierry Barjonet), Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, membres du Bureau.

**Absents excusés** : Madame Sylvie Roux, Messieurs Thierry Barjonet (pouvoir donné à Didier Monceau), Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche (pouvoir donné à Jean-Pierre Dubois).

**Secrétaire de séance** : M. Didier Monceau **Date de convocation** : 12 septembre 2024

## **Autorisation de signer une nouvelle convention entre BGV, PAPREC et le SITOMAP concernant le flux cartons**

Monsieur le Président informe les délégués que la presse à balles située dans le bâtiment « pôle déchets » doit être démantelée. En effet, ce matériel, datant de 1999, nécessite des réparations coûteuses. Il ne sert, depuis juin 2023, date du démarrage d'un nouveau marché de collecte, qu'à réaliser la mise en balles des cartons de déchèteries. Il est donc préférable de trouver une nouvelle installation pour orienter le flux cartons. Suite aux devis établis par les prestataires, l'offre de la société PAPREC s'est montrée la plus avantageuse.

Il convient de mettre fin à la convention actuelle entre Beauce Gâtinais Valorisation (BGV), SUEZ et le SITOMAP.

Une nouvelle convention doit être établie entre BGV, PAPREC et le SITOMAP afin que le flux cartons soit mis en balles sur le site de PAPREC à Malesherbes (Le Malesherbois, 45).

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention,

**Le bureau syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

- De mettre fin à la convention BGV, SUEZ et le SITOMAP et de procéder aux démarches administratives correspondantes,
- De procéder au démantèlement de ladite presse,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention dès que celle-ci sera finalisée.

Fait et délibéré en séance le 18 septembre 2024,  
Enregistré sous le N°24/20  
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,  
Didier MONCEAU

Le Président,  
Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE  
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

